

**AVIS D'APPROBATION PAR LES TRIBUNAUX DU :
RÈGLEMENT CONCERNANT LA POMPE À EAU PRIMAIRE DU MOTEUR
DES VÉHICULES VOLKSWAGEN / AUDI AU CANADA**

**LES TRIBUNAUX ONT APPROUVÉ UN RÈGLEMENT À L'ÉCHELLE CANADIENNE
AU BÉNÉFICE DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DES VÉHICULES SUIVANTS :**

Audi A3 2013, 2015-2020	Audi S3 2015-2020	Audi A4 2009-2020	Audi A5 2010-2020	Audi A6 2013-2018, 2020
Audi Q3 2015-2020	Audi Q5 2011-2021	Audi Q7 2017-2019	Audi TT 2009-2020	Audi TTS 2016-2020
VW Beetle 2012-2019	VW Beetle Décapotable 2014-2019	VW Super Beetle 2013-2015	VW Arteon 2019-2020	VW Atlas 2018-2021
VW CC 2013-2016	VW Passat CC 2009-2012	VW Eos 2009-2015	VW Golf 2015-2018	VW GTI 2009-2013, 2015-2021
VW Golf R 2016-2019	VW Golf Sportwagon 2015-2019	VW Jetta 2009-2010, 2014-2017	VW Jetta GLI 2009, 2012-2017, 2019-2021	VW Passat 2008-2010, 2014-2021
VW Passat Wagon 2008-2010	VW Tiguan 2009-2021			

**SI VOUS ÊTES OU ÉTIEZ PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE DE L'UN DE CES VÉHICULES, VOUS POURRIEZ ÊTRE ADMISSIBLE À
UNE INDEMNITÉ PRÉVUE AU RÈGLEMENT.**

**LES PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES ADMISSIBLES PEUVENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION
D'INDEMNITÉS À COMPTER DU 1 FÉVRIER 2024**

Si la pompe à eau primaire du moteur de votre véhicule a fait défaillance :

- pour certains véhicules des années 2008 à 2014, au cours d'une période de 10 ans ou des 160 000 kilomètres parcourus, selon la première de ces éventualités; ou
- pour certains véhicules des années 2014 à 2021, au cours d'une période de 8 ans ou des 125 000 kilomètres parcourus, selon la première de ces éventualités;

VOUS POURRIEZ RÉCLAMER les frais engagés pour la réparation et/ou le remplacement de la pompe à eau primaire du moteur ou pour la réparation et/ou le remplacement d'un moteur en raison d'une défaillance de la pompe à eau primaire du moteur.

Une garantie prolongée avec les mêmes durée et kilométrage que ceux indiqués ci-dessus s'appliquera à votre véhicule.

COMMENT PUIS-JE PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION?

- La période pour présenter une réclamation commence le 1 février 2024 et se termine le 3 juin 2024.
- Veuillez visiter le fr.canadianwaterpumpsettlement.ca pour soumettre une réclamation ou pour demander un formulaire de réclamation papier si vous n'avez pas accès à Internet.

**POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LE SITE fr.canadianwaterpumpsettlement.ca
OU APPELEZ L'ADMINISTRATEUR DU RÈGLEMENT AU 1 866 642-0774**

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMMUNIQUER AVEC LES AVOCATS DU GROUPE À WATERPUMP@MERCHANTLAW.COM
OU AU 1 306 791-2178**

**LE PRÉSENT AVIS N'EST QU'UN RÉSUMÉ DE CERTAINES MODALITÉS DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT.
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LE PRÉSENT AVIS ET L'ENTENTE DE RÈGLEMENT, L'ENTENTE DE RÈGLEMENT S'APPLIQUE.**